

DÉLIBÉRATION 21-26

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 janvier 2021

Date de la convocation : 19/01/2021
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Patrick CURTAUD à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Brigitte PHAM-CUC à M. Jean-Claude LUCIANO, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA, Mme Sophie PORNET à Mme Marilyne SILVESTRE.

Absent suppléé : Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. Malik MAOUCHE.

Secrétaire de séance : M. Fabien KRAEHN.

OBJET : **ASSAINISSEMENT** : Avenant n°2 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif secteur Est

Rapporteur : Alain CLERC

NOTE DE SYNTHÈSE

Par contrat de délégation de service public, Vienne Condrieu Agglomération a confié à la société SAUR, depuis le 1er janvier 2017, l'exploitation en affermage de son service d'assainissement collectif du secteur Est correspondant aux communes de Jardin, Estrablin, Moidieu-Détourbe, Eyzin-Pinet, Les Côtes d'Arey, Saint-Sorlin-de-Vienne.

L'avenant n°1 a transféré le contrat de délégation de ViennAgglo à Vienne Condrieu Agglomération.

Le présent avenant a pour objet :

- De prendre en compte la suppression du périmètre affermé de la station d'épuration de la commune des Côtes d'Arey suite au raccordement de cette commune à la station d'épuration de Vienne Sud ;
- De prendre en compte la mise en fonctionnement du poste de refoulement de la commune des Côtes d'Arey suite au raccordement de ce site à la station d'épuration de Vienne Sud ;

- D'intégrer au périmètre affermé le poste de relevage des Terres Rouges à Saint-Sorlin-de-Vienne.

L'intégration de ces modifications est neutre financièrement.

Le projet d'avenant et ses annexes sont joints à la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession et notamment, l'article 36,

VU l'arrêté interpréfectoral 38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1er janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

VU la délibération n°16-161 du Conseil Communautaire de ViennAgglo du 29 septembre 2016 approuvant le choix du délégataire pour le service public d'assainissements secteur Est, et la délibération n° 18-58 du 24 janvier 2018 relative à l'avenant 1 actant le transfert des contrats de DSP de Vienne Agglo à Vienne Condrieu Agglomération,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

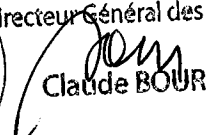
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :


APPROUVE l'avenant 2 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif secteur Est et ses annexes jointes à la présente délibération.

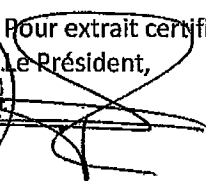
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 26 janvier 2021

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le **29 JAN. 2021**
et a été publiée le **29 JAN. 2021**

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS

